

PLAN D'ACTIVITÉS 2021-2024



ᐃᑦᑕᑦᑲᐃᑦ ᐅᑦᑲᑦᑲᐃᑦ
ᐃᑦᑕᑦᑲᐃᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH





ᓄᕐᕐᕐᕐᕐᕐ ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ
ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

HEURES D'OUVERTURE Lundi à Vendredi 8:30 a.m. to 5:00 p.m. EST, exception faite des jours fériés.

TEXTE or SANS FRAIS 1-855-449-8118 • À IQALUIT 867-975-5090 • TÉLÉCOPIEUR 867-979-0444

COURRIEL contact@rcynu.ca • SITE WEB www.rcynu.ca

ADRESSE DE VOIRIE 630 Queen Elizabeth II Way, Third Floor, Qamutiq Building, Iqaluit, NU

ADRESSE POSTALE PO Box 488, Iqaluit, NU X0A 0H0

Le présent document a été rédigé en anglais par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Ses traductions en inuktitut, en inuinnaqtun et en français ont été produites par le ministère de la Culture et du Patrimoine du gouvernement du Nunavut.

TABLE DES MATIÈRES

MISSION	4
VISION	4
SURVOL	4
MANDATE	5
DOMAINES D'INTERVENTION	6
OBJECTIFS DU BUREAU ET RAPPORT SUR LES PRIORITÉS POUR 2020-2021	9
PRIORITÉS POUR 2021-2024	15
ANNEXE A : SOMMAIRE FINANCIER	17
ANNEXE B : PLAN D'EMBAUCHAGE DES INUITS 2020 DU NUNAVUT	18

MISSION

Se poser en gardien de la conscience des ministères du Nunavut qui servent les enfants et les jeunes.

VISION

Un territoire où les enfants et les jeunes sont en santé et en sécurité, où ils bénéficient de services gouvernementaux éthiques, équitables et uniformes, et où leur intérêt et leurs opinions sont pris en compte et mènent à l'action.

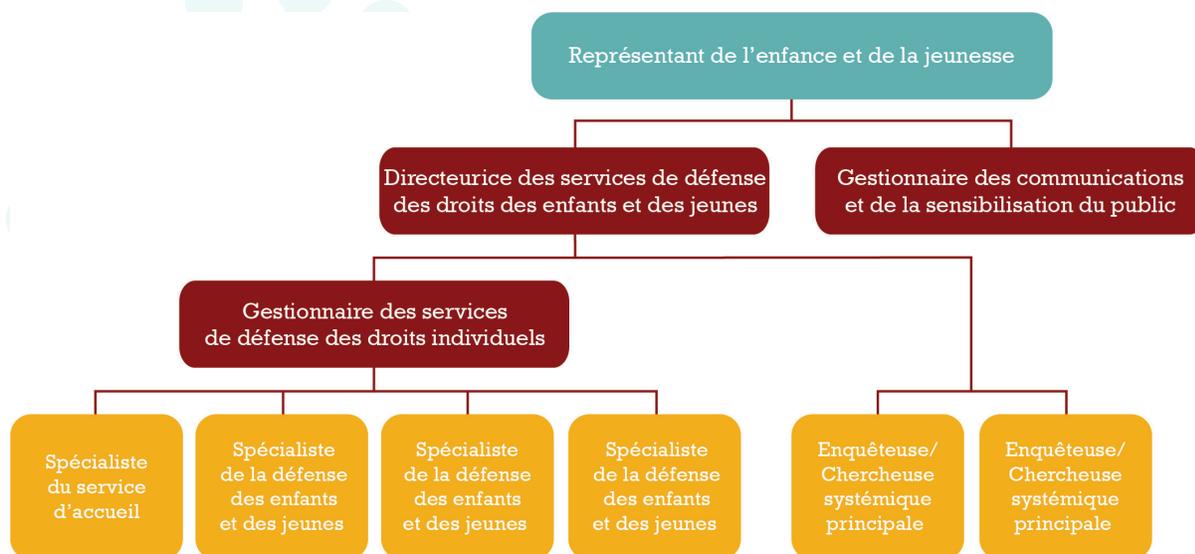
SURVOL

La représentante ou le représentant de l'enfance et de la jeunesse est une agente indépendante ou un agent indépendant qui relève de l'Assemblée législative du Nunavut et du public.

C'est la mission du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse de veiller à ce que la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services implantés par les ministères du gouvernement du Nunavut et les autorités désignées¹ offrent des résultats conformes à l'éthique, équitables et constants répondant aux besoins des jeunes Nunavoises et Nunavois, et appuyant leurs droits ainsi que les familles qui comptent sur eux. Si une personne veut porter plainte contre un service du ministère ou est incapable de recevoir un service pour une jeune personne ou sa famille, elle peut rapporter la situation à notre bureau pour que nous puissions faire des vérifications. Tous les renseignements communiqués à notre bureau sont confidentiels et peuvent être transmis de manière anonyme.

Pour son exercice financier 2020-2021, le BREJ dispose d'un budget de 2,13 millions \$, comme indiqué à l'annexe A. Le bureau compte neuf employés et employées en plus de la représentante elle-même, comme le montre la figure 1. Le plan d'embauche des Inuits 2020 du bureau est fourni à l'annexe B.

Figure 1 : Organigramme



¹ La liste des autorités désignées se trouve à l'annexe A de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

MANDATE

Notre mandat comprend les fonctions particulières suivantes, résumées dans la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse:

- Veiller à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes;
- Veiller à ce que les ministères écoutent et prennent en compte le point de vue des enfants et des jeunes dans les domaines qui les touchent;
- Veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services des ministères et à ce que les ministères accordent l'attention voulue à leurs préoccupations et leur avis à l'égard de ces services;
- Faciliter la communication et la compréhension entre, d'une part, les enfants, les jeunes, les familles, et, d'autre part, ceux qui leur offrent des services;
- Informer la population sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes et sur le rôle du représentant; et
- Fournir des conseils et des recommandations aux ministères sur la façon d'améliorer leurs lois, leurs politiques, leurs programmes et leurs services pour les enfants et les jeunes du Nunavut.

Notre mandat nous permet de travailler au nom des enfants et des jeunes personnes lorsque toutes les conditions suivantes s'appliquent:

- Si la jeune personne concernée est âgée de moins de 19 ans. Il y a quelques exceptions nous permettant de travailler avec de jeunes personnes âgées de plus de 19 ans. Par exemple, si elles faisaient partie d'un système gouvernemental avant d'atteindre l'âge de 19 ans;
- Si un ou des ministères sont en cause; et
- Si les droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ne sont pas respectés.

Notre mandat ne nous permet pas :

- De travailler sur des problèmes liés aux relations personnelles comme lorsqu'une jeune personne n'écoute pas ses parents;
- D'enquêter sur des cas de violence ou de négligence envers les enfants;
- De travailler sur des plaintes pour lesquelles des entreprises ou des organismes privés sont en cause. Par exemple, dans le cas où une jeune personne ne reçoit pas le paiement qui lui est dû de la part de son employeur.

Outre la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse, notre travail est guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, les valeurs sociétales inuites, la voix de l'enfant et les normes nationales pour la défense des droits fixées par le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ). Ce dernier est un regroupement de défenseurs des enfants de partout au pays, dont le mandat consiste à se pencher sur des enjeux d'intérêt commun et à trouver des solutions applicables à l'échelle nationale.

Les aînés ont un savoir et une perspective inestimables en raison de leur expérience. Nous collaborons avec des conseillères et conseillers aînés de tout le territoire pour intégrer ce savoir à notre travail.

DOMAINES D'INTERVENTION

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse œuvre dans trois domaines, soit la défense des droits individuels, la défense systémique, et les communications et la sensibilisation du public. Il ne fait pas encore d'enquêtes sur les décès et les blessures graves – son quatrième secteur d'activité –, puisque cet aspect de son travail est en développement.

DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Lorsqu'une personne veut porter plainte contre un service du ministère ou est incapable de recevoir un service pour une jeune personne ou sa famille, elle peut signaler la situation à notre bureau pour que nous puissions faire des vérifications. On appelle ces plaintes « dossiers de défense des droits individuels ».

Les besoins individuels de représentation sont portés à notre attention de plusieurs façons, notamment par les jeunes et leurs familles, les membres de la collectivité, les prestataires de service ou, grâce à d'autres initiatives du BREJ.

Chaque dossier de défense des droits individuels est unique et nous adaptons notre réponse à chaque situation. Les dossiers de défense des droits individuels demandent un certain degré de soutien de la part de notre personnel; le temps nécessaire à la résolution des problèmes dépendant du degré de soutien nécessaire. Nos dossiers de défense des droits individuels peuvent être catégorisés comme étant sommaires ou complets.

DÉFENSE DES DROITS EN CAS DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

Si beaucoup de jeunes personnes ou leurs familles ont le même problème lorsqu'elles accèdent à un service offert par un ministère, ou si elles sont incapables de recevoir un service, nous nous penchons sur les facteurs qui pourraient être la cause du problème au sein du ministère. Si le problème est susceptible de se reproduire et d'avoir des répercussions sur d'autres jeunes Nunavoises et Nunavois s'il n'est pas traité, nous qualifions le problème de systémique. Les problèmes systémiques nécessitent de faire appel à la défense des droits en cas de discrimination systémique pour que des recommandations soient faites au ministère ou aux ministères responsables afin de proposer des changements à la législation, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents.

Un ministère principal est désigné responsable du traitement de chaque problème systémique. Cependant, certains problèmes exigent que plusieurs ministères travaillent en collaboration pour les résoudre de façon holistique.

Les problèmes systémiques sont portés à notre attention de bien des façons, notamment par le biais de notre travail sur la défense de causes individuelles, par l'entremise des jeunes personnes et de leurs familles, des résidentes et résidents, des membres de l'Assemblée législative, des jeunes parlementaires et des ministères, et par le biais d'histoires racontées dans les médias.

Notre base de données sur les enjeux systémiques est le cumul des problèmes systémiques qui ont été relevés par le Bureau ou portés à son attention au fil des ans.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Une partie de notre mission est de sensibiliser davantage les Nunavoises et les Nunavois aux droits de l'enfant et de transmettre de l'information quant à la façon dont notre bureau fonctionne pour veiller à ce que la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services des ministères répondent aux besoins des jeunes personnes et à ce qu'ils appuient leurs droits ainsi que leurs familles qui comptent sur eux.

Notre travail de communication et de sensibilisation du public prend de nombreuses formes (présentations, séances d'information, mobilisation des collectivités, concours, participation à des événements publics, création et distribution de l'information et du matériel promotionnel, maintien du site Web de notre bureau [www.rcynu.ca]). Toutes ces initiatives ont le même but commun : établir et renforcer les relations avec nos nombreuses parties prenantes, notamment les enfants, les jeunes, les familles, les résidentes et résidents, les ministères, l'Assemblée législative et les médias.

Chaque année, nous préparons stratégiquement des initiatives de sensibilisation du public, tout en cherchant continuellement de nouvelles occasions d'interagir avec les Nunavoises et Nunavois, comme nos ressources le permettent.

Notre travail quant à la mobilisation des collectivités constitue l'une de nos initiatives les plus complètes concernant la sensibilisation du public. Étant donné que notre bureau est situé à Iqaluit et que nous travaillons pour toutes les Nunavoises et tous les Nunavois, nous nous sommes fixé le but de rendre visite à douze collectivités nunavoises tous les ans, ce qui signifie que nous sommes dans chacune des collectivités au moins une fois tous les deux ans. Lorsque nous sommes dans les collectivités, nous installons des kiosques d'information dans des espaces publics, nous parlons de notre travail à la radio communautaire, nous organisons des séances éducatives avec des prestataires de services et d'autres résidentes et résidents, nous offrons notre atelier *Exprimez-vous : atelier sur l'autonomie sociale* dans les écoles et nous participons à des événements et à des activités communautaires lorsque cela est possible. De plus, nous travaillons à créer un lieu et un moment pour entendre directement des Nunavoises et des Nunavois les problèmes actuels touchant les jeunes personnes de chaque collectivité.

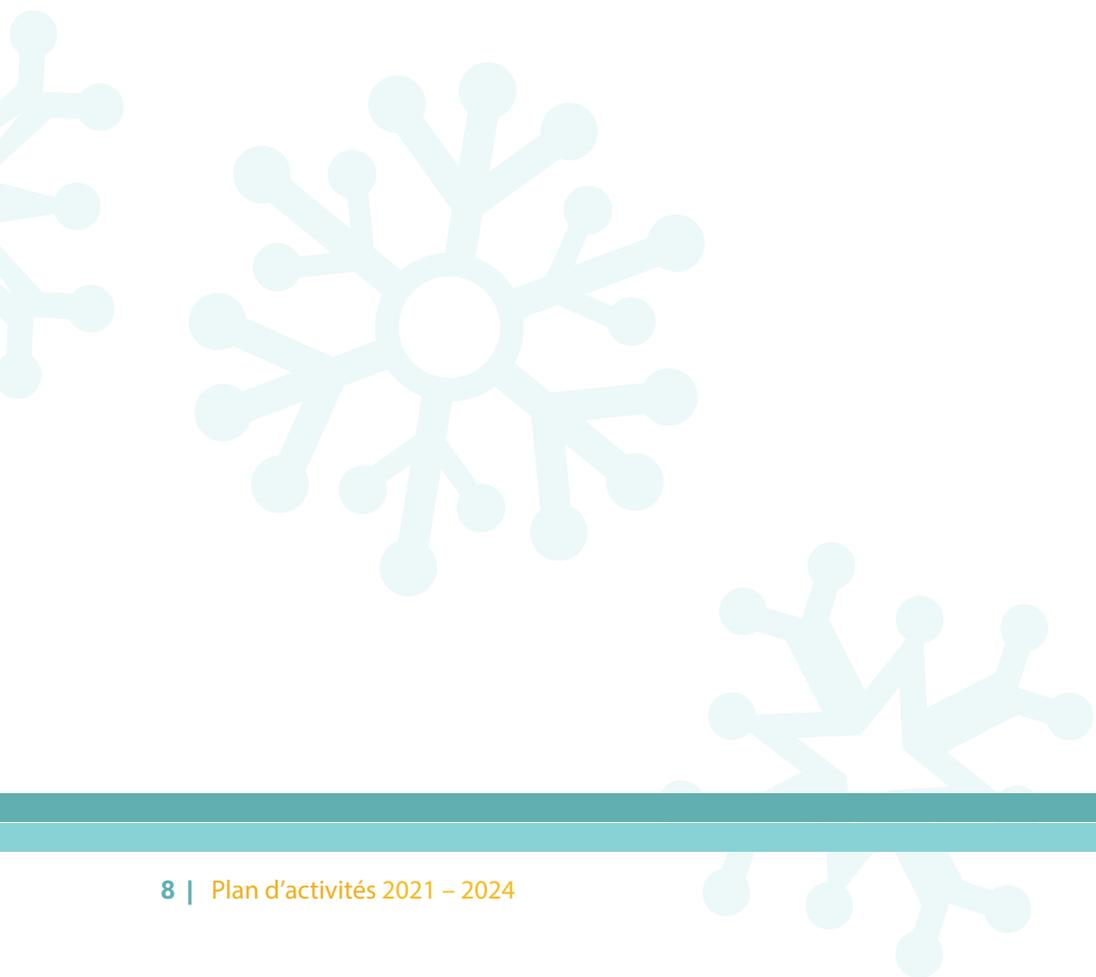
EXAMENS DES BLESSURES GRAVES ET DES DÉCÈS

Ce programme n'est pas en cours d'exécution étant donné que l'article 4(1)(b) de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse n'est pas encore en application.

Au Nunavut, les blessures graves survenant chez de jeunes personnes ne sont pas examinées de manière indépendante et les décès chez les jeunes personnes sont examinés par le Bureau du coroner en chef seulement lorsque le décès a eu lieu dans le territoire, pour établir l'identité des personnes défuntes, et comment, quand, où et par quel moyen elles sont décédées.

Une fois que cet article de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse sera en application, nous mènerons des enquêtes grâce à notre programme sur l'examen des blessures graves et des décès pour découvrir les circonstances menant à une blessure grave ou au décès d'une ou de jeunes personnes et déterminer si elles ont reçu les services auxquels elles avaient droit et si ces services répondaient à leurs besoins.

Après avoir terminé un examen, notre bureau pourrait faire des recommandations pour que le ou les ministères soient tenus responsables ou pour proposer des améliorations à la loi, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services en vue d'éviter que des blessures ou des décès semblables chez de jeunes personnes se reproduisent.



OBJECTIFS DU BUREAU ET RAPPORT SUR LES PRIORITÉS POUR 2020-2021

REMARQUE À L'INTENTION DU BUREAU DE RÉGIE ET DES SERVICES : Les priorités du plan d'activités 2021-2024 ont été déterminées avant l'entrée en fonction de Jane Bates, la nouvelle représentante de l'enfance et de la jeunesse. Toutes les priorités déjà fixées ont été examinées. Celles pour l'exercice 2020-2021 demeurent les mêmes, mais certaines ont été ajoutées et seront intégrées au travail du Bureau; elles ne figureront toutefois pas dans le rapport sur le plan d'activités du présent exercice.

1

OBJECTIF 1 :

Faire du Bureau un allié de confiance pour les jeunes et leur famille en développant et en consolidant les relations avec les Nunavummiutes et Nunavummiuts.

Priorités se rapportant à l'objectif 1 :

Créer des ressources pour faire participer les parents et les familles aux activités du Bureau.

ÉTAT :

- En consultation avec nos conseillers aînés, le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a restructuré la façon dont il mènera les visites de mobilisation communautaires pour inclure les parents et les familles.

Apporter des changements à la stratégie de sensibilisation du public et de communication du Bureau à la lumière des résultats de l'évaluation du matériel promotionnel et de la connaissance générale qu'a la population du Bureau et de son mandat.

ÉTAT :

- Suite aux commentaires recueillis auprès de différents intervenants concernant nos documents d'information, la manière dont nous décrivons le travail effectué par notre bureau et tous nos domaines de programme a été révisée. La formulation révisée continuera à être adaptée en fonction des commentaires reçus des autres intervenants, notamment des jeunes, des familles, de nos conseillers aînés et des organisations inuites.
- Ces changements apportés à la formulation sont mis en œuvre de manière stratégique sur tous les canaux de communication, y compris notre site Web; nos rapports, à savoir nos rapports systémiques, notre plan d'activités, nos rapports trimestriels et notre rapport annuel; nos communiqués de presse; ainsi que notre communication verbale avec les intervenants.
- Le site Web du Bureau est en cours de restructuration. La date de lancement n'a pas encore été fixée.
- La section « Communications et sensibilisation du public » du manuel de politique et de procédure du Bureau a été révisée pour incorporer toutes les révisions mentionnées.

Continuer de consulter la population et de chercher à accroître la présence du Bureau partout dans le territoire.

ÉTAT :

- Suite aux commentaires recueillis auprès de nos conseillers aînés, un plan de mobilisation communautaire révisé a été élaboré afin de s'assurer que nous nous engageons auprès d'une variété de membres de la communauté lors de nos visites. Le plan révisé doit encore être mis à l'essai.
- Toutes les visites de mobilisation communautaire ont été reportées en raison de la COVID-19.
- La prise de contact avec les prestataires de services s'est faite par téléphone et par courriel.
- Des documents d'information et des articles de promotion ont été envoyés par courrier aux intervenants dans la plupart des communautés du Nunavut pour être distribués.
- Des ressources sont allouées à des fins de visibilité sur Facebook.
 - Une ébauche de politique des médias sociaux a été créée,
 - Le gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public travaille avec l'équipe chargée de la défense des droits individuels pour mener à bien les travaux préliminaires nécessaires afin de garantir, autant que possible, que l'ajout de Facebook, un canal de communication supplémentaire permettant à notre personnel d'accroître ses capacités, soit durable, et
 - La date de lancement pour Facebook n'a pas encore été fixée.
- Le 7 juillet, nous avons publié un communiqué de presse pour informer nos intervenants des commentaires recueillis auprès du gouvernement du Nunavut et des progrès réalisés à ce jour. Le communiqué visait à donner suite aux recommandations formulées à la suite de notre examen des services de santé mentale offerts aux jeunes Nunavummiut. Reportage tel que diffusé par la Société Radio-Canada (CBC), Nunatsiaq News et Nunavut News.
- Le 22 septembre, nous avons publié un communiqué de presse concernant la publication de notre rapport annuel 2019-2020, qui comprend une section sur le statut des jeunes Nunavummiut. Le National Post et Global News ont assuré une couverture nationale, et 45 agences de presse à travers le pays ont également partagé l'histoire en ligne. Le Nunatsiaq News, ainsi que le Nunavut News ont également assuré une couverture.

Continuer de créer des ressources sur les droits des enfants.

ÉTAT :

- En collaboration avec Inhabit Media, trois épisodes sur les droits des enfants sont en cours de réalisation pour Anaana's Tent.
- Les épisodes seront diffusés en inuktitut et en anglais sur le réseau de télévision des peuples autochtones (APTN). Ces épisodes seront axés sur la culture, la famille et la sécurité.

2

OBJECTIF 2

Donner suite aux plaintes individuelles sur les services fournis aux jeunes et à leur famille par les ministères du gouvernement du Nunavut et tenir ces derniers responsables, pour veiller à ce que les services soient éthiques, équitables et uniformes, et tiennent compte de l'intérêt supérieur de la jeune personne concernée.

Priorités se rapportant à l'objectif 2 :

Analyser les résultats de la vérification des dossiers de défense des droits individuels et prendre les mesures nécessaires.

ÉTAT :

- Le poste de gestionnaire des services de défense des droits individuels a été financé en avril 2020 et pourvu en mai 2020 dans le cadre d'une affectation de mutation interne.
- Des normes de service pour le bureau ont été déterminées et sont accompagnées de mesures d'assurance qualité mesurables et vérifiables pour le domaine de programme de défense des droits individuels, notamment pour assurer que les opinions des jeunes sont entendues tout au long du processus de défense des droits individuels.
- La section sur la défense des droits individuels du manuel de politique et de procédure du Bureau a été révisée et les normes de service ainsi que les mesures d'assurance qualité ont été ajoutées et instaurées
- Le système de gestion des cas a été mis à jour pour tenir compte des changements apportés au manuel de politique et de procédure du Bureau.

3

OBJECTIF 3

Informar les ministères concernés des problèmes systémiques qui touchent les jeunes Nunavummiuts et leur famille, et recommander des modifications aux lois, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services pour éviter qu'ils ne surviennent de nouveau.

Priorités se rapportant à l'objectif 3 :

Lancer le programme d'enquêtes sur les décès et les blessures graves.

ÉTAT :

- Reporté jusqu'à ce que des ressources spécifiques puissent être obtenues et que la section correspondante de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* qui prévoit l'examen des blessures graves et des décès soit mise en vigueur.
- Un examen des critères relatifs aux blessures critiques et aux décès à signaler a été réalisé.
- Des consultations avec le ministère des Services à l'enfant et à la famille (mieux-être familial) ont été entamées et se poursuivront pour assurer le respect des exigences de déclaration en vertu de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*.

Poursuivre la conception d'une version nunavoise de l'outil d'étude d'impact sur les droits des enfants.

ÉTAT :

- Le développement de cet outil a été reporté à une date indéterminée. Cette priorité pourrait être réexaminée à l'avenir.

NOUVELLES PRIORITÉS :

- Continuer d'améliorer et de renforcer la collaboration avec les ministères nunavois pour régler les problèmes systémiques qui touchent les jeunes Nunavummiuts.
- Continuer de s'attaquer aux problèmes systémiques par le dépôt de mémoires sur les enfants et les jeunes et la réalisation d'enquêtes systémiques.
- Suivre le progrès des ministères nunavois dans la mise en œuvre des recommandations découlant du travail de défense systémique du Bureau et produire des rapports publics à ce sujet.

4

OBJECTIF 4

Tenir compte de l'intérêt supérieur des jeunes Nunavummiuts, des familles et de la population dans tous les aspects de notre travail.

NOUVELLES PRIORITÉS :

- Veiller à ce que l'opinion et le vécu des jeunes Nunavummiuts et de leur famille transparissent dans notre travail.
- Continuer de chercher et de mettre en place des façons de mobiliser les conseillères et conseillers aînés, et développer des relations de travail avec les organisations inuites.

5

OBJECTIF 5

Voir à ce que le personnel ait toutes les connaissances nécessaires pour fournir des services de défense des intérêts de qualité, qui répondent aux besoins changeants des jeunes Nunavummiuts et de leur famille.

Priorités se rapportant à l'objectif 5 :

Offrir des formations et des possibilités de perfectionnement personnalisées au personnel du Bureau.

ÉTAT :

- Tout le personnel du Bureau a participé à des activités de perfectionnement professionnel. Parmi les exemples, on peut citer les modules sur le certificat de vulgarisation des droits de l'enfant et des droits de l'homme, la formation au leadership et une journée qaujimajatuqangit inuit de cueillette de baies et de pêche des coques.

Participer aux réunions et aux projets du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.

ÉTAT :

- La réunion du Conseil de juin a été annulée en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19.
- Le représentant a participé aux réunions du Conseil organisées par vidéoconférence.
- Le personnel du Bureau a assisté virtuellement aux séances de partage d'informations du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ).

PRIORITÉS POUR 2021-2024

PRIORITÉS POUR 2021-2022

- Continuer de consulter la population et mettre en œuvre le plan d'engagement communautaire révisé pour renforcer la présence du Bureau à l'échelle du territoire.
- Continuer de créer des ressources sur les droits des enfants.
- Procéder à une vérification annuelle des dossiers de défense des droits individuels clos et effectuer toute mise à jour requise.
- Évaluer l'efficacité des normes de service et des indicateurs d'assurance de la qualité établis pour tous les secteurs d'activité et apporter tout changement nécessaire.
- Évaluer l'efficacité des modifications apportées aux politiques à la suite de l'examen des secteurs d'activité et procéder aux ajustements nécessaires.
- Continuer d'améliorer et de renforcer la collaboration avec les ministères nunavois pour régler les problèmes systémiques qui touchent les jeunes Nunavummiuts.
- Continuer de s'attaquer aux problèmes systémiques par le dépôt de mémoires sur les enfants et les jeunes et la réalisation d'enquêtes systémiques.
- Suivre le progrès des ministères nunavois dans la mise en œuvre des recommandations découlant du travail de défense systémique du Bureau et produire des rapports publics à ce sujet.
- Décider des prochaines étapes pour le programme d'enquêtes sur les décès et les blessures graves.
- Veiller à ce que l'opinion et le vécu des jeunes Nunavummiuts et de leur famille transparaissent dans notre travail.
- Continuer de chercher et de mettre en place des façons de mobiliser les conseillères et conseillers aînés, et développer des relations de travail avec les organisations inuites.
- Offrir des formations et des possibilités de perfectionnement personnalisées au personnel du Bureau.

PRIORITÉS POUR 2022-2023

- Évaluer l'efficacité du plan d'engagement communautaire révisé et y apporter les modifications nécessaires.
- Continuer de consulter la population pour renforcer la présence du Bureau à l'échelle du territoire.
- Continuer de créer des ressources sur les droits des enfants.
- Procéder à une vérification annuelle des dossiers de défense des droits individuels clos et effectuer toute mise à jour requise.
- Offrir des formations et des possibilités de perfectionnement personnalisées au personnel du Bureau.

PRIORITÉS POUR 2023-2024

- Continuer de consulter la population pour renforcer la présence du Bureau à l'échelle du territoire.
- Continuer de créer des ressources sur les droits des enfants.
- Procéder à une vérification annuelle des dossiers de défense des droits individuels clos et effectuer toute mise à jour requise.
- Offrir des formations et des possibilités de perfectionnement personnalisées au personnel du Bureau.
- Évaluer l'efficacité du Plan d'embauchage des Inuits du Bureau et y apporter les changements qui s'imposent.

Annexe A :

Sommaire financier

	Budget principal des dépenses 2020- 2021		Budget principal des dépenses 2021 - 2022		Prévisions 2022- 2023		Prévisions 2023- 2024	
	Milliers de \$	Année-personne	Milliers de \$	Année-personne	Milliers de \$	Année-personne	Milliers de \$	Année-personne
Salaires	1,655	9	1,659	9	1,659	9	1,659	9
Subventions et contributions	-		-		-		-	
Autres frais de fonctionnement et d'entretien								
Déplacements et transport	195		191		191		191	
Matériel et fournitures	145		145		145		145	
Achats de services	65		65		65		65	
Services contractuels	227		227		227		227	
Frais et paiements	20		20		20		20	
Biens corporels	19		19		19		19	
Matériel informatique et logiciels	10		10		10		10	
Autres frais de fonctionnement et d'entretien – Total partiel	681		677		677		677	
TOTAL	2,336	9	2,336	9	2,336	9	2,336	9

Annexe B :

Plan d'embauchage des Inuits 2020 du Nunavut

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est résolu à se doter d'un effectif qui est représentatif de la population du Nunavut, comme l'exige le chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

À l'heure actuelle, le Bureau compte neuf employées et employés, en plus de la représentante de l'enfance et de la jeunesse. Le pourcentage de membres du personnel inuits est de 44 % et le Bureau s'est fixé un objectif à long terme de 85 %. En date du 31 janvier 2021, tous les postes étaient pourvus (huit postes permanents et un poste à durée déterminée).

Le tableau suivant présente la composition de l'effectif du Bureau en date du 31 janvier 2021 :

	Postes				Inuites et Inuits du Nunavut	
	Total	Postes vacants	Postes pourvus	% de la capacité	Embauchés	% PEI
Direction	0	-	-	-	-	-
Cadres supérieurs	1	0	1	100	0	0
Cadres intermédiaires	2	0	2	100	1	50
Professionnelles et professionnels	5	0	5	100	2	40
Paraprofessionnelles et paraprofessionnels	1	0	1	100	1	100
Soutien administratif	0	-	-	-	-	-
TOTAL	9	0	9	100	4	44

Le Plan d'embauchage des Inuits du Bureau repose sur les dispositions de la section 23.4.2 (partie 4) du chapitre 23 et prévoit trois grands volets pour favoriser la rétention des Inuites et Inuits du Nunavut et leur avancement au sein de l'organisation.

1. RECRUTEMENT

- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est résolu à travailler avec le ministère des Ressources humaines pour rédiger les offres d'emploi de façon à inciter un plus grand nombre de candidates et de candidats inuits du Nunavut à postuler à ses postes, par exemple en restreignant les concours aux Inuites et Inuits du Nunavut seulement.
- Le Bureau est également résolu à collaborer avec le ministère des Ressources humaines pour étudier des projets novateurs et viables de recrutement des Inuites et Inuits du Nunavut pour ses postes.

- Il s'est aussi engagé à travailler avec le ministère des Ressources humaines pour veiller à ce que les équivalences demandées dans les critères de sélection soient justes.
- Le Bureau proposera des postes à durée déterminée si aucune Inuite ou aucun Inuit du Nunavut n'est retenu.

LE POINT SUR NOTRE PROMESSE DE RECRUTEMENT

- ✓ Tous les postes permanents de défense des droits individuels sont occupés par des Inuites et Inuits du Nunavut.
- ✓ Les concours pour les postes permanents de défense des droits individuels sont ouverts aux Inuites et Inuits du Nunavut seulement. Le plus récent concours du genre a mené à l'embauche d'une personne inuite du Nunavut, qui s'est jointe à l'équipe du Bureau le 25 mai 2020.

2. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est résolu à travailler avec les membres du personnel qui sont des Inuits du Nunavut pour fixer des objectifs de carrière à court, moyen et long terme.
- Il est aussi résolu à fournir des possibilités de formation et d'apprentissage qui aident les membres du personnel inuits du Nunavut à s'acquitter avec succès des fonctions et tâches associées à leur poste.
- Il souhaite également aider ces membres du personnel à développer leurs compétences et leurs connaissances et à acquérir de l'expérience afin de favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'organisation.
- Le Bureau veut en outre embaucher des stagiaires du Programme Sivuliqtiksat pour favoriser le perfectionnement des Inuites et Inuits du Nunavut dans les cas où les concours mènent à l'embauche d'une personne pour une durée déterminée.
- Enfin, il est résolu à offrir des emplois d'été aux étudiantes et étudiants inuits du Nunavut.

LE POINT SUR NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

- ✓ Tous les nouveaux membres du personnel doivent suivre une formation d'accueil et une formation sur la délégation de pouvoirs pour qu'ils se sentent les bienvenus et puissent s'acquitter de leurs fonctions.
- ✓ Les possibilités de perfectionnement du leadership sont annoncées et mises en valeur (postes intérimaires, affectations internes, etc.).
- ✓ Plans de formation personnalisés.
- ✓ Aide pour les congés de formation.
- ✓ Aide pour les programmes de formation linguistique en inuktitut.
- ✓ Possibilité pour tous les membres du personnel de participer à une formation sur les compétences culturelles autochtones et à d'autres formations de nature culturelle.

3. RÉTENTION DU PERSONNEL

- Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est résolu à réaliser des études en vue de se doter de programmes adaptés de formation en cours d'emploi ou de stages pour soutenir l'avancement professionnel des Inuites et Inuits du Nunavut, ce qui favorise la rétention du personnel.

LE POINT NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RÉTENTION DU PERSONNEL

- ✓ Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse compte un nouveau poste de cadre intermédiaire depuis le 1er avril 2020. Ce poste a été pourvu par une personne inuite du Nunavut dans le cadre d'un détachement interne, qui correspondait aux objectifs professionnels de cette personne. Celle-ci bénéficie aujourd'hui de mentorat et suit des formations en leadership, conformément à son plan d'apprentissage.